Pour la première fois depuis les élections professionnelles de décembre 2022, la CAPD de l’Isère (Commission Administrative Paritaire Départementale) avait lieu ce mardi 23 mai dans les bureaux de la DSDEN, avenue Marcellin Berthelot à Grenoble.

Pour la première fois, et grâce à vos nombreux votes, le SNE était représenté. Nous avons rappelé notre conviction à défendre les personnels travaillant dans le premier degré tout en restant dans un échange constructif avec l’administration.

Le PPCR

Deux recours, suite à des PPCR de collègues ont été étudiés. L’administration a voté et obtenu le maintien des appréciations proposées. Mme Tognarelli, adjointe au DASEN, a souligné le fait que toutes compétences évaluées par un IEN lors d’un PPCR n’étaient pas équivalentes. Certaines sont le socle de notre métier.

**Le SNE déplore que cette liberté d’appréciation soit un choix local et non une directive nationale et qu’elle ne soit pas clairement explicitée en amont du rendez-vous de carrière.**

Durant leur évaluation, les IEN valorisent les engagements des professeurs des écoles. Et par ailleurs, **le SNE a été surpris d’apprendre qu’un enseignant avec plusieurs années de pratique obtenant des items « à consolider » n’avait eu aucun soutien de sa hiérarchie**. L’administration se doit de nous accompagner dans vie professionnelle. Le DASEN nous a répondu que cet agent avait été accompagné mais il s'est avéré que rien n'avait été mis en œuvre en ce sens.

**Le SNE a rappelé le caractère immuable d’une appréciation suite à un rendez-vous de carrière. Aucune possibilité n’est donnée au collègue pour faire mieux par la suite.**

Les ruptures conventionnelles

En 2023, sur notre département, 35 demandes ont été déposées, 7 ont pu trouver un accord. Le DRH a répondu au SNE concernant les critères pour l’obtention d’une rupture conventionnelle. Ceux-ci sont académiques :

* Ancienneté
* Projet présenté par l’agent
* Intérêt de l’administration au départ de cet agent
* Enveloppe budgétaire

**Si vous souhaitez que l’on vous accompagne dans cette démarche épineuse, contactez-nous.**

Autres questions

Les réponses aux questions posées sur les temps partiels, le mouvement, l’enseignement spécialisé et la carte scolaire seront apportées lors d’une autre commission, le CSA D, qui aura lieu à la fin du mois de juin.

**Si les chiffres des effectifs remontés en février ont évolué dans votre école, transmettez-les nous pour que nous défendions au mieux vos intérêts.**